

## QU'EST-CE QU'UN PLAN D'INTERVENTION?

Le plan d'intervention, c'est une démarche qui permet d'identifier les capacités, les besoins prioritaires, les objectifs à poursuivre et les compétences à développer pour l'élève handicapé ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage. Il permet de mettre en place un ensemble de mesures d'aide qui permettra à l'enfant de progresser dans son milieu.

## QUAND DEVIENT-IL NÉCESSAIRE D'ÉTABLIR UN PLAN D'INTERVENTION?

- Quand la situation demande une action concertée de plusieurs intervenants auprès de l'enfant pour trouver des solutions aux difficultés rencontrées et lui permettre ainsi de mieux cheminer.
- Quand la situation de l'élève nécessite la mise en place de ressources spécialisées ou d'adaptations diverses, en plus des actions entreprises par l'enseignant.
- Quand la situation de l'enfant nécessite des prises de décision concernant son cheminement scolaire.

## QUEL EST LE RÔLE DES PARENTS?

La participation des parents dans l'élaboration et le suivi du plan d'intervention est **indispensable**. On vous invitera à nommer les difficultés de votre enfant et à vous engager dans cette démarche d'aide et de soutien.

Une bonne collaboration entre la maison et l'école augmente de beaucoup les chances de réussite dans l'atteinte des objectifs du plan.

## RÉFÉRENCE UTILE

*Le plan d'intervention... au service de la réussite de l'élève : cadre de référence pour l'établissement des plans d'intervention*

Disponible en version intégrale ou abrégée sur le site du ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport à l'adresse suivante :

<http://mels.gouv.qc.ca/DGFI/das/orientations/cadreplan.html>



  
COMMISSION SCOLAIRE  
MARIE-VICTORIN  
13, rue Saint-Laurent Est  
Longueuil (Québec) J4H 4B7  
450 670-0730  
[www.csmv.qc.ca](http://www.csmv.qc.ca)

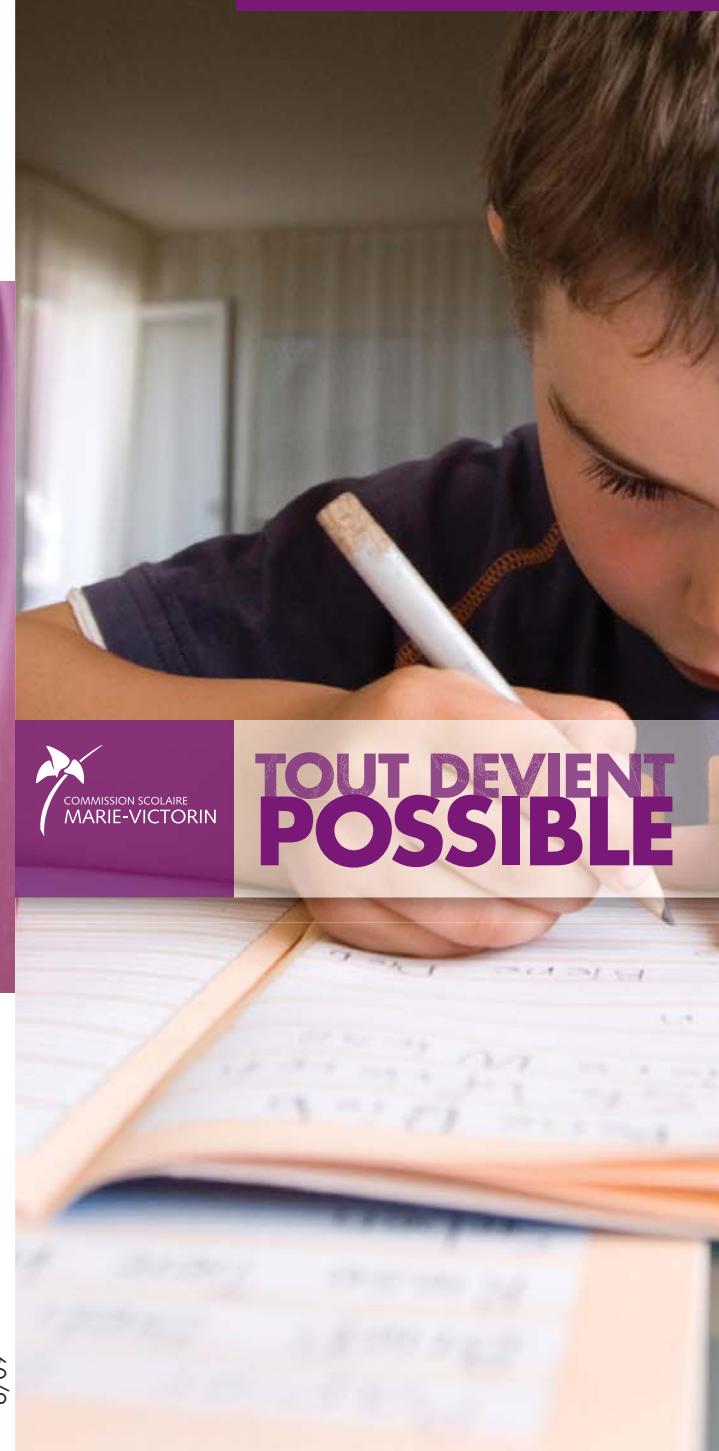


Imprimé avec de l'encre végétale  
sur papier FSC recyclable

Ce dépliant est inspiré d'un document réalisé par la Commission scolaire du Val-des-Cerfs

6/09

# Le plan d'intervention



  
COMMISSION SCOLAIRE  
MARIE-VICTORIN

# TOUT DEVIENT POSSIBLE

## QUELLES SONT LES PERSONNES QUI PEUVENT PARTICIPER AU PLAN D'INTERVENTION?

- L'élève;
- les parents;
- l'enseignant;
- la direction;
- les spécialistes;
- au besoin, les autres intervenants scolaires (psychologue, travailleur social, psychoéducateur, technicienne en éducation spécialisée, technicienne du service de garde).

## QUELLES SONT LES ÉTAPES DE CETTE DÉMARCHE D'AIDE?

### • La collecte d'information

Dans un premier temps, il s'agit de prendre connaissance des observations, des évaluations et des informations rapportées par les différents intervenants auprès de l'enfant.

### • La planification des interventions

Après avoir fait le portrait des forces, des capacités et des difficultés de l'enfant, on détermine des objectifs réalistes, des moyens pour les atteindre et les responsabilités assumées par chacun. On fixe des critères de réussite, un échéancier ainsi qu'une date pour la révision du plan.

### • La réalisation des interventions

C'est l'étape de la mise en œuvre des moyens retenus et du suivi des interventions, en étroite collaboration avec les parents.

### • La révision du plan d'intervention

À cette étape, les intervenants du milieu scolaire, les parents et l'élève réviseront le plan d'intervention afin d'évaluer s'il convient de le maintenir tel quel ou de le modifier.



## POUR MIEUX VOUS PRÉPARER À LA RENCONTRE CONCERNANT LE PLAN D'INTERVENTION DE VOTRE ENFANT

Quelles sont les forces de votre enfant?

---

---

Quelles sont les difficultés de votre enfant?

---

---

Quels sont les activités préférées et les champs d'intérêt de votre enfant (scolaires ou autres)?

---

---

Votre enfant a-t-il des comportements qui vous inquiètent?

---

---

Votre enfant ressent-il des craintes ou des peurs?

---

---

Quels sont les défis ou les réussites à faire vivre à votre enfant cette année?

---

---

Qu'est-ce que l'école pourrait faire pour aider votre enfant?

---

---

Qu'est-ce que vous pouvez faire comme parent pour aider votre enfant?

---

---

Quelles sont vos inquiétudes?

---

---

## VOICI QUELQUES CONSEILS...

- N'hésitez pas à poser des questions :
  - sur la situation de votre enfant;
  - sur les services qui lui sont offerts.
- N'hésitez pas à demander des exemples de difficultés vécues par votre enfant.
- Au besoin, demandez des précisions sur les éléments discutés ou le vocabulaire utilisé.

## AVANT DE QUITTER LA RENCONTRE, N'OUBLIEZ PAS DE DEMANDER :

- une copie du plan d'intervention;
- la date de la prochaine rencontre.